
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation au titre du code de l'environnement

**Aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations
sur la commune de d'Angerville l'Orcher.**

Communauté de communes de Criquetot l'Esneval

Par arrêté préfectoral du 14 décembre 2013, une enquête publique a été prescrite du vendredi 24 janvier 2014 au lundi 24 février 2014 inclus, sur la demande présentée par la communauté de communes de Criquetot l'Esneval -28, route de Vergetot - 76280 Criquetot l'Esneval, à l'effet d'obtenir l'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement pour des aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations sur la commune d'Angerville l'Orcher.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le préfet du département de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, la demande et les pièces annexées resteront déposées dans la mairie d'Angerville l'Orcher où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de ses bureaux au public à l'exception des jours fériés et chômés.

Un registre destiné à recevoir les observations, propositions et contre propositions sera ouvert pendant la même période dans la mairie d'Angerville l'Orcher.

Mr Alain Février, ingénieur environnemental industriel retraité, commissaire enquêteur, recevra aux jours et heures ci-après, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées dans la mairie d'Angerville l'Orcher les vendredi 24 janvier 2014 de 14h à 17h; vendredi 7 février 2014 de 16h à 19h et lundi 24 février 2014 de 14h30 à 17h30.

Il a pour suppléante Mme Ghislaine Cahard, professeur des écoles retraitée.

Toute correspondance relative à cette enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur, à la mairie d'Angerville l'Orcher.

Des observations, propositions et contre propositions pourront également être transmises par voie électronique à la commune d'Angerville l'Orcher, à l'adresse suivante:
mairie.angerville-orcher@wanadoo.fr

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site suivant de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de Mr Jean Pierre Recher, directeur de la communauté de communes de Criquetot l'Esneval. Tél. : 02.35.27.27.00.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie d'Angerville l'Orcher, à la préfecture (direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune d'Angerville l'Orcher.